

COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2025

Département de la Loire

Arrondissement de Montbrison

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers représentés : 2

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

En présence de :

Guy FRANÇON, Cassandre JANVIER, Jean-Claude MAZUEL, Huguette BADAR, Éric BONNAND, Jean-Jacques MARNAT, Blandine VILLEMAGNE, Séverine MOULIN, Monique SANCHEZ, Alexandra TEYSSIER, Guy TISSEUR, Antonin BADAR, Coralie CHAMARD BOUDET, Nathalie TALER, Albert RAMBAUD, Yolande LAROUX, Caroline BEAL

Excusés :

Procurations :

Olivier SAPET à Guy FRANÇON ;
Jérôme COTE à Blandine VILLEMAGNE

Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20250501 CREATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents que la commune est le propriétaire du chemin rural. Il s'agit d'un chemin qui conduit au parking de l'Espace Sylvestre, perpendiculaire à la Route de sourcieu, de l'Allée du Bourg et face à la Route de la Rosalie.

Monsieur Le Maire informe l'intérêt de l'identification de cette voie pour les futurs projets de la commune. Monsieur le Maire précise que cet avis est donné sous réserve que la commune obtienne l'avis favorable du commissaire enquêteur prévu à l'article L161-10 et R161-25 et suivant du code rural et de la Pêche maritime.

Pour respecter cette procédure, le Conseil Municipal doit désormais se prononcer sur la mise en œuvre d'une enquête publique.

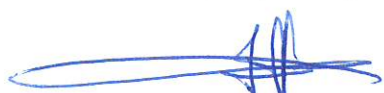
DECIDE à l'unanimité de lancer la procédure de la création de la voie prévue à l'article L161-1 et suivant su code rural et de la pêche maritime.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre une enquête publique à ce sujet.

Fait à Saint Bonnet les Oules, le 19 Mai 2025.

Le Maire, Guy FRANÇON

Le secrétaire de séance : Cassandre JANVIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202061-20250519-20250501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025



COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2025

Département de la Loire

Arrondissement de Montbrison

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers représentés : 2

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

En présence de :

Guy FRANÇON, Cassandre JANVIER, Jean-Claude MAZUEL, Huguette BADAR, Éric BONNAND, Jean-Jacques MARNAT, Blandine VILLEMAGNE, Séverine MOULIN, Monique SANCHEZ, Alexandra TEYSSIER, Guy TISSEUR, Antonin BADAR, Coralie CHAMARD BOUDET, Nathalie TALER, Albert RAMBAUD, Yolande LAROUX, Caroline BEAL

Excusés :

Procurations :

Olivier SAPET à Guy FRANÇON ;

Jérôme COTE à Blandine VILLEMAGNE

Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20250502 TRANSFERT DE VOIE PRIVEE

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents que la commune a eu une demande, lors de la réfection de la chaussée, pour classer l'ensemble du Sentier de la Bergeat dans le domaine public de la commune, à charge de cette dernière d'en assurer l'entretien. Il s'agit d'un sentier qui se situe dans le quartier de la BERGEAT c'est le prolongement du chemin de la Bergeat depuis le carrefour du Chemin du Planté jusqu'au carrefour du Chemin du Bois de Chenève.

Monsieur le Maire précise que cet avis est donné sous réserve que la commune obtienne l'avis favorable du commissaire enquêteur prévu à l'article L161-10 et R161-25 et suivant du code rural et de la Pêche maritime.

Pour respecter cette procédure, le Conseil Municipal doit désormais se prononcer sur la mise en œuvre d'une enquête publique.

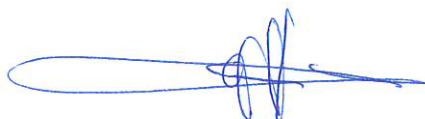
DECIDE à l'unanimité de lancer la procédure prévue à l'article L161-1 et suivant su code rural et de la pêche maritime.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre une enquête publique à ce sujet.

Fait à Saint Bonnet les Oules, le 19 mai 2025.

Le Maire, Guy FRANÇON

Le secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

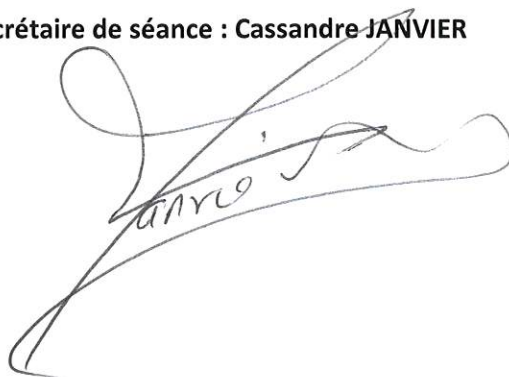


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202061-20250519-20250502-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025



COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2025

Département de la Loire

Arrondissement de Montbrison

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers représentés : 2

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

En présence de :

Guy FRANÇON, Cassandre JANVIER, Jean-Claude MAZUEL, Huguette BADAR, Éric BONNAND, Jean-Jacques MARNAT, Blandine VILLEMAGNE, Séverine MOULIN, Monique SANCHEZ, Alexandra TEYSSIER, Guy TISSEUR, Antonin BADAR, Coralie CHAMARD BOUDET, Nathalie TALER, Albert RAMBAUD, Yolande LAROUX, Caroline BEAL

Excusés :

Procurations :

Olivier SAPET à Guy FRANÇON ;
Jérôme COTE à Blandine VILLEMAGNE

Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20250503 Régularisation de parcelle Monsieur GERIN - Monsieur FRANÇON et Monsieur PHILIBERT

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents que la commune a un accord des propriétaires depuis 1995 mais jamais régularisé pour le cadastre, pour échanger les parcelles. Un échange de parcelle entre les consorts FRANÇON (AI254-Partie C) et Monsieur GERIN (AI 251- Partie B) a été réalisé à l'époque. Les frais de cet acte sont évalués à 600.00€ environ

Compte tenu du contexte de l'opération, le conseil municipal a délibéré ultérieurement pour que la commune prenne en charge ces frais (en lieu en place des consorts FRANÇON et Monsieur GERIN)

Une cession par la commune de Saint Bonnet les Oules de la parcelle (AI 256 Partie E, 535m2) au profit de Monsieur GERIN et de la parcelle (AI 257 Partie F) au profit de Monsieur PHILIBERT. (3m2)

S'agissant de la cession d'un ancien chemin rural, la procédure des articles L161-10 du Code rural devrait être respectée :

Enquête publique constatant la désaffectation et l'absence d'inscription du chemin sur le plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée (PDIPR)

Purge du droit de préemption des propriétaires riverains avant la délibération du conseil municipal sur la cession et ses conditions.

Aucune décision de déclassement n'est nécessaire avant la vente, les chemins ruraux faisant partie du domaine privé de la commune.

Une enquête publique est réalisée au titre de l'article L318-3 du code de l'urbanisme pour le classement d'office dans le domaine public de la commune des parcelles constituant le prolongement du chemin de la Bergeat (AI54 ET 264)

Une cession au profit de Saint Etienne Métropole par les consorts FRANÇON (AI255-Partie H) et par Monsieur GERIN (AI252 -Partie G)

Il convient que Saint Etienne Métropole délibère à ce sujet

Monsieur le Maire précise que cet avis est donné sous réserve que la commune obtienne l'avis favorable du commissaire enquêteur prévu à l'article L161-10 et R161-25 et suivant du code rural et de la Pêche maritime.

Pour respecter cette procédure, le Conseil Municipal doit désormais se prononcer sur la mise en œuvre d'une enquête publique.

DECIDE à l'unanimité de lancer la procédure prévue à l'article L161-1 et suivant du code rural et de la pêche maritime.

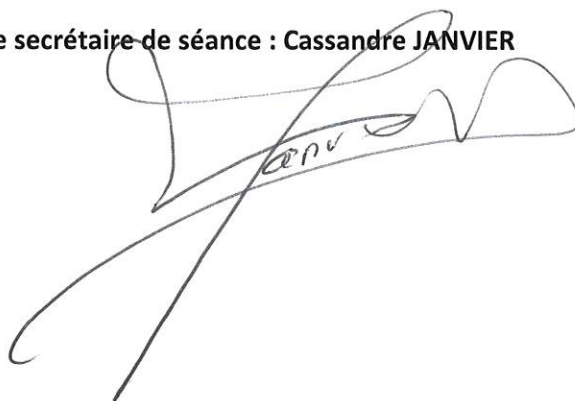
AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre une enquête publique à ce sujet.

Fait à Saint Bonnet les Oules, le 19 mai 2025

Le Maire, Guy FRANÇON



Le secrétaire de séance : Cassandre JANVIER



COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2025

Département de la Loire

Arrondissement de Montbrison

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers représentés : 2

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

En présence de :

Guy FRANÇON, Cassandre JANVIER, Jean-Claude MAZUEL, Huguette BADAR, Éric BONNAND, Jean-Jacques MARNAT, Blandine VILLEMAGNE, Séverine MOULIN, Monique SANCHEZ, Alexandra TEYSSIER, Guy TISSEUR, Antonin BADAR, Coralie CHAMARD BOUDET, Nathalie TALER, Albert RAMBAUD, Yolande LAROUX, Caroline BEAL

Excusés :

Procurations :

Olivier SAPET à Guy FRANÇON ;
Jérôme COTE à Blandine VILLEMAGNE

Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20250504 CONVENTION ENTRE SIMA COISE ET LA COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES

Monsieur le Maire dresse lecture au Conseil Municipal d'un renouvellement de la convention à signer avec le SIMA COISE pour les travaux d'entretien des Sentiers de randonnée au titre de l'année 2025

Il est défini les modalités d'intervention sur lesdits Sentiers ainsi que la participation financière de la commune pour 3 journées annuelles pour une somme de 710 €/ jour

Après cet exposé en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- Approuve la convention
- Autorise M. le Maire à signer la convention
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Fait à Saint Bonnet les Oules, le 19 mai 2025.

Le Maire, Guy FRANÇON



Le secrétaire de séance : Cassandre JANVIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202061-20250519-20250504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025

COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2025

Département de la Loire

Arrondissement de Montbrison

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers représentés : 2

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

En présence de :

Guy FRANÇON, Cassandre JANVIER, Jean-Claude MAZUEL, Hugnette BADAR, Éric BONNAND, Jean-Jacques MARNAT, Blandine VILLEMAGNE, Séverine MOULIN, Monique SANCHEZ, Alexandra TEYSSIER, Guy TISSEUR, Antonin BADAR, Coralie CHAMARD BOUDET, Nathalie TALER, Albert RAMBAUD, Yolande LAROUX, Caroline BEAL

Excusés :

Procurations :

Olivier SAPET à Guy FRANÇON ;

Jérôme COTE à Blandine VILLEMAGNE

Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20250505 AJOUT D'ECLAIRAGES PUBLICS SECTEUR ROUTE DES VARENNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Eclairage route des Varennes

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel : (pose de 4 lanternes sur poteaux route des Varennes avec pose d'un poteau et pose d'un coffret connecté)

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation SEM
Eclairage rte des Varennes	5 127 €	71.0 %	3 640 €	0 €
Raccordement Enedis	444 €	71.0 %	315 €	0 €
TOTAL	5 571 €		3 955 €	0 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Eclairage route des Varennes" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Prend acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

-Approuve la convention

-Autorise M. le Maire à signer la convention

-Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Fait à Saint Bonnet les Oules, le 19 mai 2025,

Le Maire, Guy FRANÇON



Le secrétaire de séance : Cassandre JANVIER



COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2025

Département de la Loire

Arrondissement de Montbrison

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers représentés : 2

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

En présence de :

Guy FRANÇON, Cassandre JANVIER, Jean-Claude MAZUEL, Huguette BADAR, Éric BONNAND, Jean-Jacques MARNAT, Blandine VILLEMAGNE, Séverine MOULIN, Monique SANCHEZ, Alexandra TEYSSIER, Guy TISSEUR, Antonin BADAR, Coralie CHAMARD BOUDET, Nathalie TALER, Albert RAMBAUD, Yolande LAROUX, Caroline BEAL

Excusés :

Procurations :

Olivier SAPET à Guy FRANÇON ;

Jérôme COTE à Blandine VILLEMAGNE

Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20250506 B ANNULE ET REMPLACE 20250506

DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-LES-OULES À SAINT-ETIENNE-METROPOLE

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Le montant de l'opération d'aménagement de voirie route des Varennes est de 66 666 €HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules pour cette opération est fixé à 33 300 €HT.

Le montant de l'opération d'aménagement de voirie route de la Rosalie – RM54, est de 10 833 €HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules pour cette opération est fixé à 5 000 €HT.

Le montant de l'opération d'aménagement de voirie chemin des Chèvres est de 100 000 €HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules pour cette opération est fixé à 50 000 €HT.

Le montant de l'opération de réfection de voirie Croix de Benière / chemin de la Coursière est de 15 416€HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules pour cette opération est fixé à 7 700 €HT.

Le montant total des fonds de concours à verser par la Commune de Saint-Bonnet-les-Oules à la Métropole est de :

- 96 000 €HT sur les opérations de réfections et d'aménagement de voirie ;

Le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules sera ajusté :

- si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de Saint-Bonnet-les-Oules et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

Il est proposé au Bureau de Saint-Étienne Métropole de bien vouloir émettre un avis et, le cas échéant, proposer au Conseil Métropolitain :

- **de procéder à l'encaissement des fonds de concours versés par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules pour les diverses opérations susmentionnées**

les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget Voirie de l'exercice 2025 (article 13241, opération 66).

- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 21 du budget Voirie de l'exercice 2025 (article 2151, opération 66).**

Après cet exposé en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- Approuve la convention
- Autorise M. le Maire à signer la convention
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Fait à Saint Bonnet les Oules, le 19 mai 2025.

Le Maire, Guy FRANÇON

Le secrétaire de séance : Cassandre JANVIER



COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2025

Département de la Loire

Arrondissement de Montbrison

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers représentés : 2

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

En présence de :

Guy FRANÇON, Cassandre JANVIER, Jean-Claude MAZUEL, Huguette BADAR, Éric BONNAND, Jean-Jacques MARNAT, Blandine VILLEMAGNE, Séverine MOULIN, Monique SANCHEZ, Alexandra TEYSSIER, Guy TISSEUR, Antonin BADAR, Coralie CHAMARD BOUDET, Nathalie TALER, Albert RAMBAUD, Yolande LAROUX, Caroline BEAL

Excusés :

Procurations :

Olivier SAPET à Guy FRANÇON ;

Jérôme COTE à Blandine VILLEMAGNE

Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20250507 FERME FOREZIEENNE DU LOT 15 CHAUFFAGE, VMC, PLOMBERIE ET SANITAIRE

Suite au positionnement d'une seule entreprise sur le lot n°15 : chauffage, VMC, plomberie et sanitaire concernant le marché public de Rénovation de la Ferme Forézienne. Celui-ci est déclaré infructueux, nous souhaitons donc republier l'appel d'offre concernant ce lot n°15.

DECIDE à l'unanimité de republier l'appel d'offre concernant ce lot n° 15

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre la republication

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

Fait à Saint Bonnet les Oules, le 19 Mai 2025.

Le Maire, Guy FRANÇON



Le secrétaire de séance : Cassandre JANVIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202061-20250519-20250507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025

COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2025

Département de la Loire

Arrondissement de Montbrison

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers représentés : 2

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

En présence de :

Guy FRANÇON, Cassandre JANVIER, Jean-Claude MAZUEL, Huguette BADAR, Éric BONNAND, Jean-Jacques MARNAT, Blandine VILLEMAGNE, Séverine MOULIN, Monique SANCHEZ, Alexandra TEYSSIER, Guy TISSEUR, Antonin BADAR, Coralie CHAMARD BOUDET, Nathalie TALER, Albert RAMBAUD, Yolande LAROUX, Caroline BEAL

Excusés :

Procurations :

Olivier SAPET à Guy FRANÇON ;

Jérôme COTE à Blandine VILLEMAGNE

Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20250508 – BAIL RURAL SYMBIOSE PARCELLES AI 225 ET AI 126 (annule et remplace 20241204 suite à erreur de numéro de parcelle)

Monsieur le Maire expose :

Le restaurant Symbiose, situé au 138 route de Lapra, souhaite agrandir son maraîchage et installer des serres.

Les parcelles AI 225 et AI 126, propriétés de la commune, conviendraient pour ce souhait d'expansion. Ces parcelles étaient mises à disposition à titre gratuit à un agriculteur contre entretien mais celui-ci est parti en retraite. L'entretien reviendrait au service technique de la commune en augmentant leur charge de travail.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un bail rural entre le restaurant Symbiose et la commune pour les parcelles AI 225 et AI 126, pour un loyer annuel de 140€.00 l'hectar.

Monsieur le Maire propose de se rapprocher de l'étude de Maître GARDE sise à la Fouillouse pour la rédaction de l'acte.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** la mise en place d'un bail rural entre le restaurant Symbiose et la commune pour les parcelles AI 225 et AI 126,
- **DIT** que l'étude de Maître GARDE sise La Fouillouse se chargera de la rédaction dudit acte,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tout acte relatif à ce dit bail.

Pour extrait conforme, fait à Saint-Bonnet-Les-Oules, le 19 Mai 2025

Fait à Saint Bonnet les Oules, le 19 Mai 2025.

Le Maire, Guy FRANÇON

Le secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-214202061-20250603-20250508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

